

Session de juin : autant de formules que d'écoles !

JEAN-FRANÇOIS LAUWENS

Pas de mot d'ordre dans le réseau libre : confiance totale est accordée aux écoles pour décider de la fin de cette année à nouveau chahutée. De l'annulation des examens à leur maintien, chaque établissement ou presque a défini sa propre feuille de route en fonction de ses spécificités.

Pour la deuxième fois consécutive, l'année scolaire s'achèvera dans un contexte perturbé et perturbant. Si le retour en présentiel à tous les niveaux de l'enseignement obligatoire, le 10 mai, a semblé marquer un retour à la normale, restait à régler le sort des évaluations de fin d'année. Alors que le réseau WBE a annulé purement et simplement tous les examens hors épreuves externes, les écoles catholiques conservent et exercent au mieux leur autonomie en la matière. « *Le SeGEC n'est pas un pouvoir organisateur mais une fédération de PO, rappelle son directeur général, Etienne Michel. Les évaluations font sens pour voir où en sont tant les élèves que les enseignants. Mais l'évaluation peut prendre de nombreuses formes autres que des examens. Nous faisons totalement confiance aux équipes éducatives et aux directions des écoles pour choisir la formule la plus adaptée à leur situation, à leur public, à la façon dont ces deux années ont été impactées pour elles. Nous avons trois maîtres-mots : discernement (dans l'évaluation des situations), confiance (aux équipes) et bienveillance (envers les élèves).* »

Chaque école est libre d'organiser la période des examens comme bon lui semble. Entre celles qui les suppriment et celles qui les maintiennent, il existe les formules intermédiaires des établissements qui organisent des évaluations sous une forme hybride. En grossissant le trait, on pourrait dire qu'il existe autant de formules que d'écoles !

« *On s'est posé la question mais cela a duré 5 minutes* », rit Paul Leblanc, directeur de l'Institut Saint-Boniface-Parnasse (secondaire) à Ixelles. « *C'était une évidence de maintenir les examens. Nous avons supprimé la session de Noël pour aller vers une évaluation finale basée à 40% sur le travail journalier - au lieu d'une clé 20% pour Noël/20% pour le TJ - et 60% sur*

la session de juin. La ministre demande de la bienveillance mais nous en faisons preuve chaque année. Bien sûr que ce ne seront pas les mêmes examens que les années précédentes. Mais, on peut le regretter, les examens font partie de notre système scolaire. Ils en constituent un repère et, où qu'ils se trouvent ailleurs, a fortiori à l'université, nos élèves y seront confrontés l'an prochain. »

D'abord aider les élèves à savoir où ils en sont

La plupart des écoles ont opté pour une formule hybride, allégeant la session sans la supprimer totalement. C'est le cas au collège Sainte-Gertrude (secondaire) à Nivelles : « *Nous limitons les examens aux cours et options de minimum 4 heures, il n'y a pas d'oraux et la session tiendra ainsi sur une semaine*, détaille sa directrice, Caroline Lalière. *De cette manière, les apprentissages/révisions se font jusqu'au 11 juin en 3-4-5-6 et jusqu'au 14 juin pour le premier degré. Nous présentons cette session comme un outil qui se veut plus diagnostic que certificatif, notre but étant de faire le point sur la maîtrise de la matière mais aussi et surtout sur la capacité des élèves à aborder une matière plus importante. Nous pourrions ainsi leur donner des conseils de remédiation.* »

C'est aussi l'esprit dans lequel la FédéFoC, la fédération du fondamental au SeGEC, a maintenu les évaluations interdiocésaines des 2^e et 4^e primaires : « *Elles permettront de confirmer que la grande majorité des élèves maîtrisent bien les apprentissages essentiels et de souligner les progrès qu'ils ont accomplis*, a-t-elle écrit aux parents. *Dans le cas d'élèves maîtrisant moins bien certains apprentissages que d'habitude, il ne s'agira pas de les alarmer, les stigmatiser ou les rendre responsables mais de nous donner de précieuses indications pour remédier très vite aux difficultés.* »

Leadership partagé

Pour les écoles qui ont opté pour la suppression de la session de juin (hors épreuves certificatives), ce n'était pas nécessairement une évidence. « *Je vous avoue que ce n'était pas ma formule préférée*, admet Colin Thayse, directeur de l'Institut Notre-Dame (secondaire) à Anderlecht, *mais, des cinq que nous avons soumises au vote du personnel enseignant de chaque degré, c'est celle qui a obtenu une courte majorité devant le maintien de la session et l'organisation d'une session de rattrapage pour les élèves n'ayant pas obtenu 50% durant l'année. C'est donc le résultat d'une logique de leadership partagé. L'argument des enseignants en faveur de cette formule était qu'ils estimaient suffisamment connaître leurs élèves pour avoir un avis basé sur le travail journalier et que c'était l'occasion de l'encourager.* » ■



« Un an et demi sans évaluation, c'est beaucoup trop »

Vinciane Wuilquot, directrice de l'Institut Saint-Ferdinand (secondaire) à Jemappes



« Nous maintenons la session complète telle qu'elle était prévue. Nous avons toutefois rappelé aux enseignants la nécessité de s'en tenir à la matière vue en profondeur. Pour nous, il est important que les élèves puissent s'auto-évaluer. Nous avons remplacé la session de Noël par 5 jours de bilans en janvier-février. Cela signifie donc que les élèves n'ont plus eu de session depuis Noël 2019. Un an et demi sans évaluation, c'est beaucoup trop long. Et

cela sape à la fois le travail des profs et celui des élèves ! Faire preuve de bienveillance ne signifie pas faire réussir tout le monde sans évaluation. Si l'on avait annulé ces examens, les élèves certains de réussir auraient terminé leur année en mai et ceux qui étaient en difficulté n'auraient pas eu l'occasion de se refaire en présentant une progression évaluable. »

« Encourager le travail tout au long de l'année et non juste lors des sessions »

Maria Abecasis, directrice de l'Institut Sainte-Marie (secondaire) à Saint-Gilles



« À la session d'examens de fin d'année, nous avons préféré la formule alternative d'un plan de rattrapage. En janvier, nous avons effectivement constaté que 38% de nos élèves étaient au-delà des 10 heures d'échec et n'étaient donc pas délibérables selon notre règlement. Un chiffre qui est monté à 44% ensuite et nous pensions que l'hybridation ne permettrait pas à ces élèves de se refaire. Pour beaucoup de nos élèves, l'autonomie nécessaire à un bon fonctionnement à distance est problématique. Dans notre école, il n'y a pas d'examens sauf pour les classes terminales, mais nous n'avons pas renoncé aux évaluations. Nous avons en effet pas mal d'élèves issus de milieux sociaux difficiles, qui ont des difficultés d'apprentissage ou n'ont jamais appris à travailler, voire sont en décrochage. Nous pensons qu'ils doivent effectivement petit à petit apprendre à travailler en continu et non juste par à-coups pour les examens. Dans notre système, tous les bulletins se valent mais il était impératif de réduire autant que possible le nombre d'heures en échec d'ici fin juin. Pour chaque élève en situation difficile, nous avons créé une feuille de route. Pour lever son échec, l'élève doit donc réussir la matière de la quatrième période et satisfaire à sa feuille de route. En fonction de ce qui été constaté, celle-ci peut se présenter sous la forme d'exercices à faire, d'un travail à présenter, d'évaluations régulières... Des possibilités d'évaluation hors des heures de cours existent, par exemple pour des évaluations orales. Le système ne peut évidemment marcher qu'avec un accompagnement, auquel nous accordons une importance particulière. » ■

« Dès janvier, nous voulions éviter de revivre la même chose »

Annick Noirhomme, directrice des 2e et 3e degrés à l'Institut Notre-Dame (secondaire) à Arlon



« Pour nos deux écoles (Inda DOA et D2-D3), nous avons pris dès la rentrée la décision de supprimer la session de Noël et les éventuelles deuxièmes sessions de septembre pour privilégier une évaluation continue au moyen de 4 périodes et des évaluations par le biais d'épreuves sommatives. Début 2021, nous nous sommes demandé comment terminer cette année particulière si, d'aventure, on devait toujours être en code rouge en juin et nous avons décidé assez tôt de supprimer la session de juin. Il fallait aussi éviter ce que nous avons connu en décembre, période pendant laquelle toutes les évaluations étaient tombées presque en même temps au grand désespoir et mal-être de nos élèves. Le fait de privilégier les apprentissages tout en évitant la même fin d'année scolaire chaotique a été notre principale motivation. Notre formule est donc la suivante : pas de session en juin (excepté pour les épreuves externes), une semaine d'évaluations sur la matière non encore évaluée fin mai pour les élèves de 5e et 6e transition et, puisque nous n'avons pas de deuxième session, nous avons prévu pour la fin juin une session de rattrapage qui est une deuxième chance pour les élèves qui auraient raté une partie de ces évaluations. Ce n'est pas tout à fait nouveau pour nous car, lors de l'année scolaire 2019-2020, dès avant la crise sanitaire donc, nous avons déjà introduit cette formule d'évaluation continue sans session d'examens pour les élèves de 1ère et du D2 professionnel. »

